PROCÈS-VERBAL SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER 2023

Le lundi 6 février 2023 s'est tenu à la salle municipale de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance régulière du conseil sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse.

Étaient présents monsieur Berthold Allard, monsieur Pierre Boudreault, monsieur Michel Chiasson, monsieur Gaétan Gauthier, monsieur Rogatien Boulianne et madame Anny-Pier Routhier.

Était également présente madame Christiane Laporte, directrice générale par intérim.

23.02.016 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Berthold Allard et accepté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

23.02.017 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2023

Il est proposé par M. Michel Chiasson d'exempter le conseil de lecture du procès-verbal de la séance régulière du 16 janvier 2023 et de l'adopter tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

23.02.018 LISTE DES COMPTES – LISTE NO 2 – FÉVRIER 2023

Il est proposé par M. Michel Chiasson

D'accepter la liste de comptes numéro 2, février 2023, au montant total de 62 616.19\$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 17 842.65\$, une liste des salaires payés au montant de 13 726.36\$, une liste des comptes à payer au montant de 31 047.18\$ et d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à payer les comptes.

Adopté à l'unanimité.

23.02.019 CORRESPONDANCE

- a- Fondation centre Maria-Chapdelaine, demande de don, M. Pierre Boudreault propose de leur donner 150.00\$ accepté à l'unanimité.
- b- Journée nationale de la santé mentale positive

23.02.020 RÈGLEMENT 245-2022 – CODE DE DÉONTOLOGIE

Il est proposé par M. Michel Chiasson

et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Ste-Jeanne-d'Arc adopte par la présente le règlement numéro 245-2022 intitulé : « Règlement modifiant le règlement 183-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc », et qu'il soit stipulé et décrété par ce règlement ce qui suit ci-dessous :

L'ajout du point 5 à l'article 10 : Sanctions stipulant

« Une pénalité, d'un montant maximal de 4 000\$, devant être payée à la municipalité. »

23.02.021 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT MTQ

Il est proposé par madame Anny-Pier Routhier d'autoriser la directrice générale Christiane Laporte à signer le contrat du ministère des transports relatif au balayage de chaussée situé dans la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

Accepté à l'unanimité.

23.02.022 JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

Il est proposé par monsieur Berthold Allard de signer la proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023

Accepté à l'unanimité.

23.02.023 DEMI-MARATHON DES BLEUETS

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et accepté unanimement de faire un don de 500.00\$ à l'organisation du demi-marathon des bleuets, de plus la salle municipale leur sera prêté gratuitement.

23.02.024 FARWESTIVAL

Il est proposé par monsieur Rogatien Boulianne d'accorder une commandité de 2 500.00\$ au Farwestival.

Accepté à l'unanimité

23.02.25 VARIA

23.02.26 PÉRIODE DE QUESTIONS

** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h50, Mme Anny-Pier Routhier propose la levée de l'assemblée.

Accepté à l'unanimité.

Denise Lamontagne, Christiane Laporte,

Mairesse Directrice-générale par intérim